

Un collectif contre des projets de parcs photovoltaïques sur Lure

Des habitants ont récemment décidé de se mobiliser. Ils voient en ces projets une "défiguration" des paysages

Is s'appellent Jérémy, Richard, Isabelle, Jacques, Christiane... Ils ne sont pas toujours d'accord entre eux mais se rejoignent sur au moins deux points : la défense de la nature et la volonté de s'opposer à l'installation de parcs photovoltaïques jugés "industriels" sur la montagne de Lure. "C'est du vandalisme" clament-ils. Ils dénombrent 18 projets différents sur les différents villages du massif, autant de menaces pour l'environnement. Ils ont donc décidé de se mobiliser pour sensibiliser la population et ont créé, en décembre 2019, le collectif "Elzéard, Lure en résistance".

Les actions concernent principalement les projets de Cruis et d'Ongles, "les plus avancés, selon eux. Nous avons monté le collectif d'habitants de Cruis ou d'Ongles à la fin de l'année 2019, constatant que ces deux projets avaient connu des avancées importantes" note Jérémy.

"Les citoyens peuvent mettre la pression"

Le collectif peut compter sur le soutien de l'association "Amilure", qui œuvre depuis des années pour la "protection" de la montagne de Lure et habituée à porter des projets devant la justice. "Notre sujet est de s'assurer que la montagne de Lure ne soit pas défigurée. Les gens ne se rendent pas compte de l'impact néfaste de ces projets pour l'environnement. On a beaucoup de billes et on mène ces combats en justice", complète Richard Collin, vice-président de l'association "Amilure". Le collectif "Elzéard, Lure en ré-



Une vingtaine d'habitants des communes de la montagne de Lure ont créé "Elzéard, Lure en résistance", un collectif visant à sensibiliser les citoyens sur des aspects jugés néfastes de certains projets en cours. / PHOTO ÉRIC CAMOIN

sistance" a commencé réellement à se faire connaître depuis le début de l'été. Un rassemblement a été organisé sur les lieux du projet de Cruis. Pièce de théâtre, plantation d'arbres,

construction de nichoirs, débat sur le sujet de l'énergie ou encore repas partagé étaient au programme. "Une centaine de personnes était présente. Cette journée était très réussie" assure

le collectif. Le film "Planet of the Humans" a également été proposé le 24 juillet à Ongles. Les membres et les "70 à 80 sympathisants" du collectif se retrouveront de nouveau di-

manche à Ongles, pour une nouvelle mobilisation, sur le site du projet onglais. "Les citoyens peuvent mettre la pression, assure Jérémy. Aujourd'hui, personne ne peut nier le réchauffement climatique. Leur réponse? Continuer comme avant alors que beau-

"Il ne faut pas couper des arbres pour sauver la planète"

coup de gens sont favorables à une remise en question profonde de nos modes de vie. Il faut réduire notre consommation électrique. On ne va pas couper des arbres pour sauver la planète. Avec ces projets de panneaux photovoltaïques, l'impact sur la vie, de l'Homme mais de l'ensemble des espèces vivantes, est énorme". Le collectif assure également avoir identifié "25 espèces protégées qui vivent sur le site d'Ongles en plus de celles mentionnées dans les études", autant d'espèces qui seraient donc menacées selon eux.

Reste à savoir, au-delà de la contestation, les solutions préconisées par le collectif. Si aujourd'hui le sujet de l'énergie est loin de faire consensus, "on a des pistes de réflexion", assure Jérémy. Certains sont notamment favorables à des projets photovoltaïques de plus petite envergure, comme des centrales villageoises, destinées à un usage plus local.

Thomas BLANCHON

ZOOM SUR les projets de Cruis et d'Ongles

CRUIS

Le projet de Cruis, lancé en 2009, prend place à environ deux kilomètres au Nord-Est du village, sur les pentes de la montagne de Lure au lieu-dit Jas d'Aubert, entre 800 et 900 mètres d'altitude. Il a été confié à Boralex. Il s'agit d'une opération d'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur 16,7 hectares. Son implantation a été autorisée par un arrêté de permis de construire délivré par le préfet des Alpes de Haute-Provence le 1^{er} février 2017. Aujourd'hui, l'ensemble des autorisations a été accordé. Le projet permettra de produire entre 10 et 12 mégawatts par an, ce qui alimenterait environ 10 000 foyers.



ONGLES

Le projet de parc solaire photovoltaïque d'Ongles a été lancé par la précédente municipalité de Maryse Blanc-Ventre en 2015. Initialement envisagé sur une superficie de 61 hectares, le projet a finalement été réduit à deux reprises, pour des raisons environnementales, pour comprendre actuellement deux îlots avec un total de 11,1 hectares au lieu-dit "Seygne", près du massif de Lure, sur une forêt - en partie artificielle - communale. Aujourd'hui, le projet mené par Enedis a reçu les avis favorables nécessaires à sa poursuite. Mais étant plus récent que celui de Cruis, il est aussi moins avancé. L'enquête publique, période pendant laquelle la population peut officiellement donner son avis pendant un mois, va s'ouvrir prochainement.



CRUIS

Félix Moroso : "Quand on dit qu'on détruit la montagne de Lure, ça me fait rigoler"

Depuis 2009 et un incendie "qui a ravagé 300 hectares" sur la forêt communale, le maire de Cruis, Félix Moroso, tente de faire avancer un projet de parc photovoltaïque sur sa commune. "On a commencé les études en 2009, se souvient-il. On a le permis de construire depuis deux ans. Le projet est finalisé définitivement depuis pas mal de mois. Les travaux devaient débuter le 1^{er} août mais Amilure (association de protection de la montagne de Lure) a fait un recours gracieux pour lequel ils ont été déboutés et un recours contentieux en cours. Boralex est donc actuellement dans l'attente du jugement du tribunal pour pouvoir commencer les travaux. On est quasiment certains d'avoir l'autorisation, mais on perd encore un an".



Félix Moroso, le maire de Cruis, affirme que le projet est désormais finalisé. / PHOTO J.Z.

"Ce n'est pas une centrale nucléaire"

Si le maire assure "comprendre les arguments" des opposants, qui représenteraient "trois ou quatre personnes" sur la commune de 700 habitants, il est convaincu de l'intérêt de son projet. "On est dans les énergies renouvelables, ce n'est pas une centrale nucléaire, justifie-t-il. Tout le monde dit qu'il faut y aller. On a une forêt communale de 2000 hectares et le projet porte sur 17 hectares. Quand on me dit qu'on détruit la montagne de Lure ça me fait rigoler. Certains oppo-

sants font voir des photomontages qui ne correspondent à rien". Le maire pointe aussi un intérêt financier très important pour la Commune. "Cela va nous assurer la pérennité financière pour les cinquante prochaines années", ajoutant que le contrat qui "n'est pas encore totalement finalisé" rapporterait "environ 100 000 euros" par an à la Commune et la Communauté de communes. T.B.L.

L'INTERVIEW DE MARYSE BLANC-VENTRE MAIRE D'ONGLES

"Notre projet n'a aucun impact paysager"

■ Pourquoi lors de votre précédent mandat, avez-vous souhaité lancer un projet de parc photovoltaïque ?

Nous avons participé à des réunions d'élus qui ont attiré notre attention sur la nécessaire transition énergétique. L'énergie renouvelable paraissait adaptée à notre territoire. Rapidement, on a mis de côté l'éolien car cela ne pouvait pas le faire d'un point de vue paysager. Nous nous sommes donc dirigés vers le photovoltaïque. On tenait à ce que cela soit fait sur une propriété publique pour que les potentiels bénéficiaires profitent à tous. Nous ne voulons pas sacrifier notre paysage avec un parc photovoltaïque et donc nous avons cherché l'endroit le plus caché. On a donc étudié différents lieux publics et peu à peu, on s'est donc dirigé sur le lieu-dit "Seygne" entre le Rocher d'Ongles et Banon. Cette forêt est composée de pins plantés par la Commune, destinés à être ensuite coupés. Si on a été contactés à Ongles,



c'est aussi parce qu'on a un poste source tout près, sur la commune de Limans. Le transport sera donc réduit entre le parc et le site. C'est un atout.

■ Quels seraient les impacts environnementaux du projet ? L'impact visuel est nul ou presque, même si forcément nous le voyons de quelque part, notamment du ciel. C'est le lieu le moins dommageable d'un point de vue patrimonial. Il ne s'agit pas d'un endroit fondamental. Il y a près de 2 000 hectares de forêts à Ongles sur 3 000 hectares au total.

■ Que répondez-vous aux opposants au projet ?

Pour leur répondre, il faudrait déjà qu'ils viennent me voir. J'ai discuté une seule fois, par hasard, avec une Ongloise et une autre personne membres du collectif sur le marché. Je suis aussi étonnée d'apprendre indirectement la tenue d'une manifestation dimanche, sur un terrain communal et sans autorisation préalable dans un contexte de crise sanitaire liée au Covid-19 et de risque d'incendie majeur. La porte de la mairie d'Ongles est ouverte et nous serons attentifs à la consultation de toute la population. Jusqu'à présent, la population dans son ensemble n'était pas contre ce projet.

■ Quel enjeu financier représente-t-il pour la Commune ?

Ça dépend de la superficie du parc, mais ce sera environ un gain de 50 000 euros par an. La Commune vivrait mieux avec cette somme.

Recueilli par T.B.L.